Service civique

Le service civique, ou service civique volontaire, est un dispositif qui remplace le service civil volontaire. Il vise à développer l'engagement citoyen dans une démarche d'accompagnement par les structures d'accueil de type association, fondation, organisation non-gouvernementale ou organisme public.

Il est ouvert à toutes et tous (y compris les européens et les non-européens en séjour régulier depuis un an)

- de 16 à 25 ans sous la forme d'un "engagement de service civique",
- et sans limite d'âge au delà de 25 ans sous la forme du "volontariat de service civique".



Neuf domaines prioritaires
Ce dispositif propose 9 domaines prioritaires pour exercer une mission de service civique :

solidarité, santé, culture et loisir, sport, éducation pour tous, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire et interventions d'urgence.

Le service civique peut être l’occasion de partir quelques mois à l’autre bout du monde.

Une indemnité
Une indemnité de 442,11 euros par mois est versée au volontaire par l’Etat, pour une durée de 24 heures minimum par semaine. Les volontaires bénéficient d’une protection sociale intégrale et d’une prestation en nature ou en espèce d’un montant de 100,46 euros mensuel de la part de la structure d’accueil.

Comment s’engager ?
Il suffit de créer de créer son compte sur le site www.service-civique.gouv.fr et de postuler aux offres publiées.

Candidater en ligne
Un simple clic suffit : http://www.service-civique.gouv.fr

Documents
Détails de la mission de Service Civique proposée par le Service Jeunesse et Citoyenneté de la ville de Magny les Hameaux.